

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/05/2020

COVID-19 : POINT D'ÉTAPE SUR LES DISPOSITIFS À DESTINATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Une information d'urgence et pratique est depuis le début de la crise centralisée sur la plateforme économie sociale et solidaire Hauts-de-France (ESSHDF)

Depuis le début du confinement, à l'initiative du préfet de région, la plateforme ESSHDF centralise l'ensemble des mesures, ressources et outils à destination des organisations de l'économie sociale et solidaire en région (acteurs publics, réseaux, financeurs solidaires) avec notamment :

- Un dossier spécial #Covid19 disponible en ligne : <https://bit.ly/ESShdfCovid19>
- Un relai régulier des informations transmises par le Haut-Commissariat à l'ESS à travers une note dédiée: <https://bit.ly/ESSmesuresEtatC19>
- La mise en place d'une Foire aux Questions (FAQ) avec l'ensemble des réponses sur les questions clés que se posent les organisations de l'ESS: <https://bit.ly/FAQessCovid19>
- Une cartographie interactive des dispositifs territorialisés d'aide et d'accompagnement de proximité pour les structures de l'ESS: <https://bit.ly/RéseauAccompagnementESS2>
- La réalisation de témoignages de structures de l'ESS qui proposent des solutions innovantes dans cette période de crise : services aux habitants, alimentation en circuits courts, actions de solidarité...

Préfecture de la région Hauts-de-France
Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

Des dispositifs de droit commun à mobiliser par les structures de l'ESS

Un quart des structures employeuses de l'ESS ont fait une demande d'activité partielle et 5% ont demandé un report de charges sociales. Ce chiffre est en progression continue depuis le début de la crise. Les structures de l'ESS doivent, au moindre doute sur leur santé économique, mobiliser ces dispositifs de droit commun. Pour plus d'informations : <https://bit.ly/FAQessCovid19>

La mise en place un fonds de secours spécifique

Le haut-commissaire à l'ESS propose une aide d'urgence simple, rapide et souple pour coller au plus près des besoins et de la diversité des situations des entreprises et associations jusqu'à 3 salariés.

Cette aide conjoncturelle d'urgence doit permettre – si ce n'est pas déjà le cas – que la structure bénéficiaire du « dispositif de secours ESS » accède et active les aides mises en place par l'Etat, les collectivités, les banques etc. notamment celles relatives aux prêts de trésorerie.

Elle prend la forme d'une aide directe d'un montant de 5 000 € assortie d'une offre d'accompagnement.

Dans cette phase d'amorçage, les moyens mobilisés, 3 millions d'euros, permettent d'appuyer la continuité, et ainsi éviter la fermeture à court terme, de 300 structures à l'échelle nationale, dont 20 en Hauts-de-France.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

 [prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

 [prefet59](https://twitter.com/prefet59)

 [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)